

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	46
Votants par procuration	10
Absents	0
Total des votes	56

7. Finances locales  
7.1. Décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du trente et un octobre 2023 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

**TITULAIRES PRESENTS** : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M BEAUDOUIN, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M.LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU

**TITULAIRES EXCUSES** : M. GIRARD, M. DUMESNIL, Mme DUONG, Mme LOUVEL, Mme QUESNEY, M. VOLLAIS, M. MAUVIEUX, Mme BOQUET, Mme BINET, M. BAPTIST

**SUPPLEANTS PRESENTS** : M. RABEL, Mme VANBESIEU, M. LEMOUCHEL, Mme DUHAMEL

**PROCURATIONS** : M. GIRARD à M. SIMON, M. DUMESNIL à M. LEMOUCHEL, Mme DUONG à M. LAMY, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme QUESNEY à Mme ROSA, M. VOLLAIS à Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX à M. VALLE, Mme BOQUET à M. BOUCHER, Mme BINET à M. DOUYERE, M. BAPTIST à M. COUREL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. BISSON

**DEL-118-2023 Adoption des attributions de compensation provisoires 2024**

Suite à l'approbation du rapport de la CLECT, il appartient à la Communauté de Communes de définir le montant des attributions de compensation provisoires 2024 par commune :

Il est proposé d'appuyer les attributions de compensation provisoires 2024 sur le montant arrondi des attributions de compensation définitives 2023

Après travail, le montant des attributions de compensations provisoires 2024 proposé est le suivant :

Commune	Attribution de compensation prévisionnelle (AC) (*)
Apperville-Annebault	-133 000 €
Authou	-41 000 €
Bonneville-Aptot	-3 100 €
Bouquelon	-32 000 €
Brestot	-55 000 €
Campigny	-181 000 €
Colletot	-13 000 €
Condé-sur-Risle	-74 000 €
Corneville-sur-Risle	-219 000 €

Ecaquelon	-87 000 €
Fourmetot – Le Perrey – St Thurien	-89 000 €
Freneuse-sur-Risle	-4 100 €
Glos-Sur-Risle	-62 000 €
Illeville-sur-Montfort	-184 000 €
Les Préaux	-58 000 €
Manneville-sur Risle	-97 000 €
Marais-Vernier	18 000 €
Montfort-sur-Risle	-98 000 €
Pont-Audemer	1 530 000 €
REGULARISATION ETALEMENT PONT AUDEMER/ST GERMAIN VILLAGE	275 528.37 €
Pont-Authou	-66 000 €
Quillebeuf-sur-Seine	-147 000 €
Rougemontier	-140 000 €
Routot	-242 000 €
Saint-Mards-de-Blacarville	-92 000 €
Saint-Philbert-sur-Risle	180 000 €
Saint-Samson-de-la-Roque	-17 000 €
Saint-Symphorien	-79 000 €
Selles	-81 000 €
Thierville	-47 000 €
Tourville-sur-Pont-Audemer	-102 000 €
Toutainville	-153 000 €
Triqueville	-43 000 €
<b>TOTAL AC NEGATIVES</b>	<b>-2 639 200 €</b>
<b>TOTAL AC POSITIVES</b>	<b>2 003 528.37 €</b>

*Aussi, et au regard de ce qui précède,*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

VU la délibération du Conseil communautaire de la CCPAVR du 17/12/2018 instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique,  
VU l'arrêté préfectoral 55 du 27/12/2018 concernant l'extension de périmètre de la CCPAVR,  
VU l'arrêté préfectoral 23 du 10/07/2019 modifiant les statuts de la CCPAVR,  
VU le rapport définitif de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT) 2019 du 16/12/2019,  
VU le rapport définitif de la commission d'évaluation des transferts de charges (CLECT) 2020 du 23/11/2020,  
VU la délibération de la Communauté de Communes et des communes en date du 8/09/2021, approuvant le rapport de la CLECT,  
VU la délibération de la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle en date du 21/06/2022 approuvant le rapport de la CLECT,  
VU la délibération de la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle en date du 26/06/2023 approuvant le rapport de la CLECT,

**CONSIDERANT** la nécessité de fixer le montant des attributions de compensation provisoires 2024

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **D'APPROUVER** le montant provisoires des attributions de compensation 2024 tel que décrit ci-dessus ;
- **DE VERSER** par deuxièmes les attributions de compensation provisoires 2024 aux communes concernées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'à définition des attributions de compensation définitives 2024 ;
- **DE PERCEVOIR** par douzièmes les attributions de compensation provisoires 2024 auprès des communes concernées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'à définition des attributions de compensation définitives 2024 ;
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget 2024.

Pont-Audemer, le 06 novembre 2023

le Président

qui certifie que la présente délibération a été  
adressée à la Préfecture de l'Eure

  
Francis COUREL

